

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

Déclaration du groupe environnement et nature

Les objectifs de préservation ou restauration de la biodiversité sont un des éléments indispensables de la transition écologique, vue comme un horizon commun devant permettre à une humanité à la démographie croissante de pouvoir vivre en s'inscrivant dans les limites biophysiques de la Terre. Notre pays a une responsabilité particulière à cet égard en raison de l'étendue et de la variété des milieux qui le composent.

Or, alors que nous sommes à mi-chemin de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, et alors que n'a pas été atteint l'objectif principal d'arrêt de l'érosion de la biodiversité, il est à regretter que l'ensemble des acteurs concernés ne se soit pas encore emparé de la question. C'est dans ce contexte, alors que notre stratégie nationale affirme qu'il faut « *préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité* », pour « *maintenir, à long terme, le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution* » et pour en faire « *un usage durable et équitable* », que notre assemblée s'exprime sur la question des « *emplois de la biodiversité* ». Le développement quantitatif et qualitatif de ces emplois représente à la fois un moyen d'atteindre les objectifs décrits, en même temps qu'un indicateur de la volonté des sphères publique et privée de s'engager pour la réalisation de ces objectifs.

L'avis analyse notamment :

- en quoi la transition écologique nécessite une nouvelle approche de la biodiversité ;
- quel est l'état présent de développement des emplois liés à la connaissance, la protection, la restauration de la biodiversité et le potentiel d'emplois dans d'autres métiers grâce à l'intégration de connaissances de la nature ;
- quels sont les moyens et les enjeux du développement de ces métiers, de leur technicité, de leur insertion dans l'activité économique.

Si le groupe environnement et nature se retrouve dans l'ensemble des recommandations de cet avis, il souhaite soutenir deux appels en particulier :

- celui à destination de l'Agence de la biodiversité, qui recommande que celle-ci reprenne à son compte les missions de structuration des métiers, de l'emploi, des qualifications et certifications en vue de l'insertion de la biodiversité ;

- celui à destination des régions, récemment renforcées dans leurs compétences économiques et désignées comme chef de file pour l'environnement, à inclure les emplois de la biodiversité dans les stratégies de développement et d'innovation définies par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Par ailleurs, en les encourageant à introduire via leurs chartes régionales d'engagement en faveur de la biodiversité, des critères d'éco conditionnalité des aides régionales fondés sur des engagements pour l'emploi ou la formation en biodiversité.

Le texte présenté vient compléter des travaux précédents de notre Conseil, en particulier l'avis sur *L'emploi dans la transition écologique*, et donner des éléments d'aide précieux à la décision. Ce nouvel avis arrive donc à point nommé pour éclairer plusieurs sujets, en plein accord avec les orientations stratégiques de la Stratégie nationale pour la biodiversité : « *Investir dans un bien commun, le capital écologique* » et « *Développer, partager et valoriser les connaissances* ». En félicitant le rapporteur pour la richesse de ce travail, le groupe environnement et nature a voté l'avis.